

# HAFORCAS

HABILITATION FORMATION CERTIFICATION

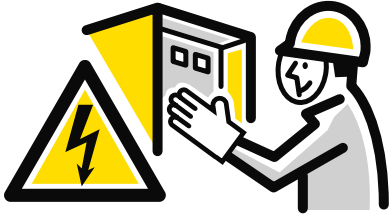
## ORGANISME DE FORMATION



## NOS FORMATIONS SÉCURITÉ



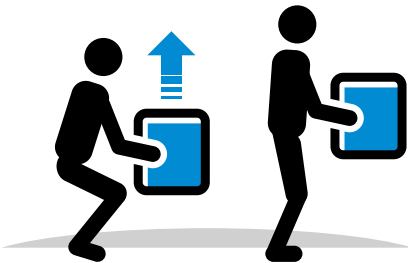
- **CACES®**  
Chariots élévateurs - Nacelles - Engins de chantier - Gerbeurs - Grues auxiliaires



- **HABILITATION ÉLECTRIQUE**  
Basse Tension - Haute Tension
- **AIPR**  
Opérateur - Encadrant - Concepteur



- **SST / MAC SST**  
Sauveteur Secourisme du Travail
- **INCENDIE - ÉVACUATION**  
Serre file - Guide file - Équipier incendie - ARI - Permis de feu



- **ATEX**  
Atmosphère Explosive
- **RISQUE CHIMIQUE**
- **GESTES ET POSTURES - ERGONOMIE AU POSTE DE TRAVAIL**
- **TRAVAIL EN HAUTEUR - ÉCHAFAUDAGE**



- **AMIANTE**  
Opérateur - Encadrant
- **RÉFÉRENT SÉCURITÉ**
- **CSE**  
Comité Social et Économique - Santé Sécurité au Travail
- **DOCUMENT UNIQUE ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**
- **PLAN DE PRÉVENTION**



- **RISQUES PSYCHOSOCIAUX**
- **AUTORISATION DE CONDUITE**  
Chariots élévateurs - Nacelles - Engins de chantier - Gerbeurs - Grues auxiliaires - Ponts roulants

## NOS MODES D'INTERVENTIONS

### INTER

Coût / Stagiaire

(dans nos locaux de Saint-Pierre-des-Corps et de Vendôme)

### INTRA

Coût / Groupe

(dans vos locaux et avec votre matériel)

# Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité (CACES®)

## Recommandation 489 catégorie 1A, 1B, 2B,3,4,5,6,7 des chariots de manutention à conducteur porté

### Formations Réglementaires

**CACES® R489**

Certificateur INRS  
Le 31/10/2024  
N° RS 6866 à RS6873

### Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.

Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.

Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité de chariots automoteurs à conducteur porté suivant la recommandation CNAM R489 catégories de 1 à 7.

### Contenu du module

- 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur...).
- 2. Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
- 3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- 5. Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- 6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
- 7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
- 8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- 9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
- 10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- 11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien. Devoir et responsabilité des conducteurs de chariot

### Durée conseillée

Au moins 2 jours pour un CACES®, et jusqu'à 5 jours (07h00 par journée de formation)

### Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de manutention avec des chariots automoteurs, salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, agents territoriaux ou publics.

### Pré requis

Être et âgé de 18 ans.

Venir avec ses EPI.

Savoir lire et écrire.

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des chariots automoteurs.

Une évaluation théorique et pratique est réalisée par un testeur conformément à notre certification CACES®.

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.

Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.

L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.

L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité (CACES®)

## Recommandation 489 catégorie 1A, 1B, 2B,3,4,5,6,7 des chariots de manutention à conducteur porté

**Formations  
Réglementaires**

**CACES® R489**

Certificateur INRS  
Le 31/10/2024  
N° RS 6866 à RS6873

### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.489 de la Cnam et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité du CACES® 5 ans

### Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

### Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

### Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

### Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 15/09/2025

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité (CACES®)

## Recommandation 485 catégorie 1, 2 des gerbeurs à conducteur accompagnant

### Formations Réglementaires

#### CACES® R485

Certificateur INRS  
Le 28/11/2024  
N°RS6937 à RS6938

### Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.

Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.

Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des gerbeurs à conducteur accompagnant suivant la recommandation CNAM R485 catégorie(s) de 1 et/ou 2.

### Contenu du module

- 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur...).
- 2. Connaître la technologie des gerbeurs utilisés, l'alimentation en énergie électrique, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements de préhension ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
- 3. Identifier les différents types de gerbeurs, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- 5. Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des gerbeurs pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- 6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant (renversement et basculement du gerbeur, risques liés à la charges, heurts ou écrasement, chutes, TMS, risques électriques...).
- 7. Savoir exploiter les gerbeurs à conducteur accompagnant (identification des charges, dispositif de mise à niveau des bras de fourche, positionnement du conducteur, conduite en cas d'incident, instructions du constructeur, interprétation des signalisations port éventuel d'EPI, effets des substances psychoactives et des appareils électroniques sur la conduite...).
- 8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- 9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du gerbeur (documentation, état de l'engin, fonctionnement du gerbeur et des organes de sécurité, charge et branchement, adéquation).
- 10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du gerbeur à conducteur accompagnant, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- 11. Vérifier l'état du gerbeur à conducteur accompagnant (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

### Durée conseillée

1/2 jour de théorie plus

1/2 jour de pratique et

1 jour de test pour 6 unités de temps maximum

### Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de manutentions avec des gerbeurs, salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, agents territoriaux ou publics.

### Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.

Ne pas présenter de contre-indications médicales.

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des gerbeurs accompagnants (l'entreprise doit mettre à disposition un gerbeur conforme suivant chaque catégorie, un rack de stockage, un plan incliné, ...). Une évaluation théorique et pratique est réalisée par un testeur conformément à notre certification.

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour. Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.

L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM. L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié.

### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.485 de la CNAM et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité du CACES® 5 ans

### Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

### Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

### Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

### Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 24/02/2026

# Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité (CACES®)

## Recommandation 486 catégorie A, B, C des Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel

## Formations Réglementaires

**CACES® R486**

Certificateur INRS  
Le 18/12/2024  
N° RS7000 à RS7002

### Objectifs

Etre capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.  
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.  
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité de Nacelles élévatrices mobiles suivant la recommandation CNAM R486A type A à C.

### Contenu du module

- 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, l'accompagnateur...).
- 2. Connaître la technologie des PEMP utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les principes de fonctionnement, ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
- 3. Identifier les différents types de PEMP, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- 5. Connaître et maîtriser les conditions d'équilibre et les facteurs de stabilité des PEMP pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- 6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des PEMP.
- 7. Savoir exploiter les PEMP et maîtriser les principaux risques (adéquation à la tâche et limites d'emploi, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
- 8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des PEMP (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- 9. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de la PEMP (documents, contrôle visuel, état des dispositifs de sécurité, niveaux...).
- 10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la PEMP, de levage/descente de la plate-forme y compris en configuration de secours, ainsi que l'entrée/sortie en sécurité de celle-ci. Maîtriser la communication avec le chef de manœuvre et l'accompagnant.
- 11. Vérifier l'état de la PEMP (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.
- 12. Savoir vérifier son harnais de sécurité avant utilisation
- 13. S'équiper d'un harnais de sécurité dans le cadre unique d'utiliser une nacelle

### Durée conseillée

1 jour de théorie + 2 jours de pratique  
+ 1 jour de test pour 6 unités de temps maximum soit 28h

### Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite ou de surveillance d'une plate-forme élévatrice mobile de personnes

### Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.  
Être reconnu apte par la médecine du travail

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des nacelles (l'entreprise doit mettre à disposition les nacelles conformes suivant chaque catégorie)

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.

Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.

L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.

L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité (CACES®)

## Recommandation 486 catégorie A, B, C des Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel

## Formations Réglementaires

### CACES® R486

Certificateur INRS  
Le 18/12/2024  
N° RS7000 à RS7002

### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.486 de la Cnam et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité du CACES® 5 ans

### Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

### Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

### Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

### Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 17/02/2026

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)  
SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

## Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.  
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.  
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des gerbeurs à conducteur accompagnant suivant la recommandation CNAM R484.

## Contenu du module

Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs de gerbeurs
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

La technologie des ponts roulant

- Textes relatifs aux ponts roulants
- Présentation des palans, potences, ponts roulants
- Les différents mouvements
- Terminologie des appareils
- Les différents types de commande des appareils
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite en sécurité des ponts roulants

La formation pratique

- Opération de prise de poste
- L'élingage
- Etude des forces
- Appareils de levage
- Méthodes de travail
- Prise et dépose d'une charge
- Les manœuvres
- Les gestes de commandements
- Opérations de fin de poste

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.484 de la Cnam et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité de l'CACES® 5 ans

### Durée conseillée

3 jours soit 21 heures de formation.

### Public

Toute personne devant conduire ou guider un pont roulant et prendre en charge l'élingage ainsi que les manœuvres.

### Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.  
Être reconnu apte par la médecine du travail.

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des ponts roulants, des techniques d'élingage et de manœuvres (l'entreprise doit mettre à disposition du matériel conforme).  
Référentiel Annexe 2 de la R484.

# Conduire des ponts roulant en Sécurité

Formations  
Réglementaires  
CACES® Initial

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 16/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)  
SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Conduire des grues auxiliaires de chargement en Sécurité

## Formations Réglementaires

CACES® Initial

Certificateur INRS  
Le 18/12/2024  
N° RS6997

### Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.  
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 du code du travail.  
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des grues mobiles auxiliaires de chargement suivant la recommandation CNAM R490.

### Contenu du module

#### Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

#### La technologie des grues de chargement

- Les équipements spécifiques
- Les dispositifs de sécurité
- Les éléments mécaniques et hydrauliques

#### Les règles de conduite en sécurité

- Les zones d'évolution et de circulation
- L'élingage
- La télécommande
- Communication entre les opérateurs
- Les risques liés à l'environnement
- La signalisation dans l'entreprise, les pictogrammes des produits dangereux et de manutention

#### La formation pratique

- Opération de prise de poste
- Notions d'équilibre d'un corps
- Catégorie et option
- Les caractéristiques de la grue
- Le poste de commande
- Limites d'utilisation
- La technologie des différents organes de la grue
- Dispositifs de sécurité
- Les équipements porte-charge
- Contrôles visuels
- Opérations de fin de poste

### Durée conseillée

1 jour soit 7h de théorie +  
1 jour soit 7h de pratique par  
catégorie  
1 jour soit 7h de test (nombre de  
catégories limités)

### Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite des grues auxiliaires de chargement.

### Pré requis

Etre âgé de 18 ans au minimum.  
Ne pas présenter de contre-indications médicales.

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des grues auxiliaires (l'entreprise doit mettre à disposition un matériel conforme).

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.  
Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.  
L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.  
L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS.  
Référentiel Annexe 2 de la R490.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr) (en construction)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Conduire des grues auxiliaires de chargement en Sécurité

## Formations Réglementaires

### CACES® Initial

Certificateur INRS  
Le 18/12/2024  
N° RS6997

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.490 de la Cnam et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité de l'CACES® 5 ans

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 24/02/2026

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr) (en construction)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

## Objectifs

Etre capable de réaliser des **interventions élémentaires** et des manœuvres en basse tension, en respectant les règles de sécurité définies par la publication NF-C 18 510 et d'appliquer les recommandations de la CNAM.  
Se préparer à l'habilitation BS et/ou BE Manœuvre.

## Contenu du module

### Les notions théoriques tronc commun N° 1

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
- Les effets physiologiques du courant.
- Les domaines de tension.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Les rôles, titres et symboles d'habilitation.
- Les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL.
- Les équipements de protection collective et individuelle et leurs fonctions (barrière, écran, gants, etc.).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

### Les notions théoriques du module spécifique chargé d'intervention élémentaire

- Les limites de l'habilitation BS (Autorisation et interdits, etc.).
- Informations à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
- Connaître et reconnaître les fonctions des MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT dans leur environnement.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION.
- Les documents applicables dans le cadre des interventions de remplacement et de raccordement (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- La procédure de remplacement et de raccordement.

### Les notions théoriques du module spécifique BE Manœuvre

- Les limites de l'HABILITATION BE Manœuvre Informations et documents à échanger ou à transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou au CHARGE DE CONSIGNATION.
- Les INSTRUCTIONS DE SECURITE spécifiques aux MANOEUVRES.

### Durée conseillée

2 jours soit 14 heures de Formation.

### Public

Personnel non-électricien amené à effectuer des opérations simples de remplacement ou de raccordement ou amené à effectuer des manœuvres d'exploitation en basse tension.

### Pré requis

Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels ils doivent intervenir. Les stagiaires devront se munir **obligatoirement** de leurs vêtements de travail et de leurs EPI pour la partie pratique (casque avec visière, gants isolants, tapis isolant, V.A.T....).

### Déroulement pédagogique et d'encadrements

Une première partie théorique permet d'aborder la problématique sécurité près d'organes électriques sous tension.

La mise en situation pratique permet de mettre en œuvre les acquis théoriques (mise en situation, jeu de rôle).

### Moyens pédagogiques

Ordinateur, vidéo projecteur  
Vidéos

Un support de formation est remis à chaque stagiaire  
EPI pour électriciens (gants, casque, tapis, V.A.T.), armoire électrique  
Etudes de cas sur vos installations ou équipements.

Annexe D Référentiel des Savoirs de la Norme NFC 18-510  
Etude Documentaire ED 6127 de l'INRS

#### Mise en situation pratique

- Reconnaître les MATÉRIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT dans leur ENVIRONNEMENT.
- Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'HABILITATION.
- S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.
- Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires.
- Réaliser la MISE HORS TENSION pour son propre compte (PRE-IDENTIFICATION, SEPARATION, CONdamnATION, VAT) et remettre sous tension.
- Délimiter, et signaler la ZONE D'INTERVENTION.
- Préparer, organiser et mettre en œuvre les règles de sécurité lors d'une intervention de raccordement, de remplacement, d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire hors tension.
- Réaliser des MANOEUVRES dans les DOMAINES DE TENSION BT et TBT.
- Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE CONSIGNATION.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.
- Rendre compte de son activité.

#### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Validité 3 ans

#### Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

#### Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

#### Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

#### Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 29/04/2024

### Objectifs

**Pour le B1 B1V :** être capable de travailler sur des installations électriques sous la responsabilité d'un chargé de travaux ou d'un chargé d'intervention.

**Pour le B2 B2V :** être capable de diriger des travaux d'ordre électrique.

**Pour le BC :** être capable de mettre en sécurité des installations électrique pour le compte d'autres personnes.

**Pour le BR :** être capable de réaliser des dépannages électriques, des mesurages, une consignation pour son propre compte.

Etre capable de mettre en œuvre, les prescriptions de sécurité de la publication NF-C 18 510 et d'appliquer les recommandations de la CNAM.

### Contenu du module

#### Notions théoriques tronc commun N° 2

- Les effets physiologiques du courant.
- Les domaines de tension.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Les rôles, titres et symboles d'habilitation.
- Les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une OPERATION électrique (analyse des risques, consignation, EPC, EPI, etc.).
- Mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement de la Vérification d'Absence de Tension (V.A.T.).
- Les équipements de protection collective et individuelle, leurs fonctions et limites (barrière, écran, gants, etc.).
- Analyse des risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

#### Les notions théoriques du module spécifique B1 B1V B2 B2V

- Les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Le rôle du CHARGE DE CONSIGNATION et du CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
- Les prescriptions d'exécution des TRAVAUX.
- Les fonctions des MATERIELS électriques BT et TBT.
- Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux TRAVAUX.
- Les mesures de prévention à observer lors d'un TRAVAIL.

#### Les notions théoriques du module spécifique BC

- Les informations et documents à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et au CHARGE DE TRAVAUX.
- Les opérations de CONSIGNATION.

#### Durée conseillée

3 jours soit 21 heures.

#### Public

Personnel électricien exécutant, chargé de travaux, chargé de consignation, chargé d'intervention.

#### Pré requis

Avoir des compétences en électricité dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou sur les installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle et notamment :

- différencier les grandeurs électriques, tel que courant, tension, puissance, alternatif et continu.
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonction : SEPARATION, protection commande, etc.
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles

Les stagiaires devront se munir **obligatoirement** de leurs vêtements de travail et de leurs EPI pour la partie pratique (casque avec visière, gants isolants, tapis isolant, V.A.T....).

### Les notions théoriques du module spécifique BR

- Les différentes INTERVENTIONS BT d'entretien et de dépannage et les INTERVENTIONS BT de remplacement et de raccordement et les limites respectives de leur domaine.
- Les informations et documents à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux INTERVENTIONS BT.
- Les documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT (autorisation d'accès, INSTRUCTION DE SECURITE, etc.).
- Les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT.

### Mise en situation pratique

- Reconnaître les matériels à leur domaine de tension.
- Assurer la surveillance électrique de l'opération.
- L'exécutant respecte les instructions données par le chargé de travaux.
- Pour les CHARGES DE TRAVAUX :
  - Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires ;
  - Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou par le CHARGE DE CONSIGNATION et faire respecter les consignes.
- Organiser, délimiter, et signaler la ZONE DE TRAVAIL. (Pour B2 et B2V) et D'INTERVENTION (BR).
- Eliminer un risque de présence de tension dans la ZONE DES OPERATIONS ELECTRIQUES BT - zone 4 - (mise en place de NAPPE ISOLANTE, etc.). (Pour B1V et B2V).
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux ou d'intervention (pour les CHARGES DE TRAVAUX).
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, locaux réservés, etc.).
- Effectuer des TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Rendre compte de son activité.
- Réaliser la CONSIGNATION EN UNE ETAPE et la CONSIGNATION EN DEUX ETAPES sur différents types de matériels et rédiger les documents associés.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.
- Respecter, faire respecter les procédures d'INTERVENTION pour la réalisation en sécurité de l'INTERVENTION BT.
- Effectuer une opération de dépannage.
- Réaliser les opérations de CONNEXION ET DE DECONNEXION en présence ou non de tension.

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder la problématique sécurité près d'organes électriques sous tension.

La deuxième partie permet de mettre en œuvre les savoirs acquis.

### Moyens pédagogiques et d'encadrements

Ordinateur, vidéo projecteur  
Vidéos

Un support de formation est remis à chaque stagiaire

EPI pour électriciens (gants, casque, tapis, V.A.T., etc.), armoire électrique

Etudes de cas sur vos installations ou équipements.

Annexe D Référentiel des Savoirs de la Norme NFC 18-510  
Etude Documentaire ED 6127 de l'INRS.

# Valider son Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour le profil Opérateur

**Formations  
Réglementaires  
AIPR**

## Objectifs

Valider ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Mesurer les risques d'endommagement.

Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.

Obtenir l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

## Contenu du module

### Contexte et réglementation

- Présentation de l'AIPR
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures DT-DICT
- Principes généraux de préventions

### Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- Les documents nécessaires
- Piquetages et marquages au sol
- Les compétences des personnels
- Les actions de prévention
- La lecture des indices et affleurant
- Les travaux sans tranchée

### Procédures au cours du chantier

- Les arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire
- Les dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage
- Les opérations sur chantier
- Les cas particuliers des travaux urgents

### Travaux à proximité des réseaux

- Les moyens de protections
- Les règles de sécurité
- L'obligation de recollement
- Mesure à respecter en cas d'accrochages
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Validité certification 5 ans

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

### Durée conseillée

1 jour de formation soit 7 heures

### Public

Toute personne chargée d'exécuter des travaux à proximité de réseaux aériens, enterrés, aquatiques.

### Pré requis

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et techniques associés aux ouvrages de réseaux

### Déroulement pédagogique

Une formation théorique de 6 heures en salle, notion théorique, échange, questions réponses et entraînement au passage du QCM AIPR

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est expérimenté dans le domaine des réseaux.

Notre organisme est reconnu Centre d'Examen AIPR par le Ministère de l'Environnement.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Valider son Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour le profil Opérateur

**Formations  
Réglementaires**  
AIPR

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 22/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Valider son Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour le profil Encadrant

**Formations  
Réglementaires  
AIPR**

## Objectifs

Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes prescriptions.

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM.

Mesurer les risques les risques d'endommagement.

## Contenu du module

### Contexte et réglementation

- Présentation de l'AIPR
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures DT-DICT
- Principes généraux de préventions

### Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- Les documents nécessaires
- Piquetages et marquages au sol
- Les compétences des personnels
- Les actions de prévention
- La lecture des indices et affleurant
- Les travaux sans tranchée

### Procédures au cours du chantier

- Les arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire
- Les dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage
- Les opérations sur chantier
- Les cas particuliers des travaux urgents

### Travaux à proximité des réseaux

- Les moyens de protections
- Les règles de sécurité
- L'obligation de recollement
- Mesure à respecter en cas d'accrochages
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Validité certification 5 ans

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Durée conseillée

1 jour de formation soit 7 heures

## Public

Toute personne chargée d'encadrer la mise en œuvre de travaux à proximité de réseaux

Maître d'œuvre, exploitant, maître d'ouvrage, ...

## Pré requis

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et techniques associés aux ouvrages de réseaux

## Déroulement pédagogique

Une formation théorique de 6 heures en salle, notion théorique, échange, questions réponses et entraînement au passage du QCM AIPR

## Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est expérimenté dans le domaine des réseaux.

Notre organisme est reconnu Centre d'Examen AIPR par le Ministère de l'Environnement.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Valider son Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour le profil Encadrant

**Formations  
Réglementaires**  
AIPR

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 22/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Valider son Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour le profil Concepteurs

**Formations  
Réglementaires  
AIPR**

## Objectifs

Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes prescriptions.

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM.

Mesurer les risques les risques d'endommagement.

## Contenu du module

### Contexte et réglementation

- Présentation de l'AIPR
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures DT-DICT
- Principes généraux de préventions

### Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- Les documents nécessaires
- Piquetages et marquages au sol
- Les compétences des personnels
- Les actions de prévention
- La lecture des indices et affleurant
- Les travaux sans tranchée

### Procédures au cours du chantier

- Les arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire
- Les dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage
- Les opérations sur chantier
- Les cas particuliers des travaux urgents

### Travaux à proximité des réseaux

- Les moyens de protections
- Les règles de sécurité
- L'obligation de recollement
- Mesure à respecter en cas d'accrochages
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Validité certification 5 ans

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

### Durée conseillée

1 jour de formation soit 7 heures

### Public

Toute personne chargée d'encadrer la mise en œuvre de travaux à proximité de réseaux

Maître d'œuvre, exploitant, maître d'ouvrage, ...

### Pré requis

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et techniques associés aux ouvrages de réseaux

### Déroulement pédagogique

Une formation théorique de 6 heures en salle, notion théorique, échange, questions réponses et entraînement au passage du QCM AIPR

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est expérimenté dans le domaine des réseaux.

Notre organisme est reconnu Centre d'Examen AIPR par le Ministère de l'Environnement.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Valider son Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour le profil Concepteurs

**Formations  
Réglementaires**  
AIPR

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 22/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du travail

## Objectifs

Actualiser les connaissances pratiques et théoriques pour poursuivre sa mission de sauveteur secouriste du travail dans l'entreprise suivant les circulaires de la CNAM.

S'entraîner à la pratique du secourisme.

## Contenu du module

*Le programme du MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) consiste en une révision du programme de la formation initiale.*

La démarche de prévention des risques professionnels

- Le rôle du SST en matière de prévention dans l'entreprise et en dehors (cadre juridique)
- Notions de dangers, risques, et accidents du travail
- La Chasse aux 24 risques professionnels (chute de hauteur, incendie, manutention...)
- Les techniques de repérage des situations dangereuses au poste de travail (méthode visuelle et interview)

Les règles d'interventions face à une situation d'accident

- Protéger la victime des risques persistants
- Examiner la victime
- Alerter ou faire alerter les secours et informer sa hiérarchie
- Connaître l'alerte aux populations
- Adapter les gestes de premiers secours à l'état de la victime
- Surveiller la victime avant l'arrivée des secours externes
- Assurer la prise en charge de la victime par les secours externes

Le sauvetage secourisme en situation particulière

- Secourir les enfants et les nourrissons
- Conduite à tenir face à certains types de saignements abondants
- Risques spécifiques de la profession avec avis du médecin du travail

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- L'examen certificatif d'aptitude au sauvetage secourisme du travail
- Validité du certificat 24 mois

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

## Durée conseillée

Une journée de 7 heures (tous les 24 mois).

## Public

Personnel exerçant la fonction de SST dans son établissement.

Présence obligatoire de 4 stagiaires minimum pour la session (simulation accident) et maximum 10 stagiaires.

## Pré requis

Etre titulaire du certificat SST depuis moins de 24 mois. La carte SST ou l'attestation de formation est exigée pour apporter la preuve de la formation initiale et sera remise à l'inscription.

## Déroulement pédagogique

Apports théoriques courts, apprentissage des techniques par binôme, cas concrets de mises en situation.

## Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur diplômé de l'INRS et déploie la formation conformément aux méthodes pédagogiques de l'INRS.

L'organisme de formation est habilité par l'INRS.

Ordinateur, vidéo projecteur  
Vidéos (histoire ordinaire + raison des gestes)

Mannequins RCP (nourrisson, adulte, enfant)

Peau de visage des mannequins  
Défibrillateur de formation et accessoires

Plan intervention SST

La chasse aux risques AGE

Etude de cas concrets

Aide-mémoire ED 4085

Couverture, Tapis de sol

Malette moniteur INRS

Kit plaies, maquillage

Carnet entretien suivi mannequins

Sacs pulmonaires des mannequins

Référentiel technique INRS -ED 7000

Référentiel de formation -ED 7001

Déroulé pédagogique

Kit pédagogique INRS (outil 36)

# Devenir Sauveteur Secouriste du travail

## Objectifs

Être capable d'identifier les risques professionnels et les situations dangereuses.

Situer le rôle du SST dans l'entreprise.

Acquérir les techniques de premiers secours pour analyser, protéger, examiner et secourir les victimes en attendant les secours externes suivant les circulaires de la CNAM.

## Contenu du module

La démarche de prévention des risques professionnels

- Le rôle du SST en matière de prévention dans l'entreprise et en dehors (cadre juridique)
- Notions de dangers, risques, et accidents du travail
- La Chasse aux 24 risques professionnels (chute de hauteur, incendie, manutention...)
- Les techniques de repérage des situations dangereuses au poste de travail (méthode visuelle et interview)

Les règles d'interventions face à une situation d'accident

- Protéger la victime des risques persistants
- Examiner la victime
- Alerter ou faire alerter les secours et informer sa hiérarchie
- Connaître l'alerte aux populations
- Adapter les gestes de premiers secours à l'état de la victime
- Surveiller la victime avant l'arrivée des secours externes
- Assurer la prise en charge de la victime par les secours externes

Le sauvetage secourisme en situation particulière

- Secourir les enfants et les nourrissons
- Conduite à tenir face à certains types de saignements abondants
- Risques spécifiques de la profession avec avis du médecin du travail

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- L'examen certificatif d'aptitude au sauvetage secourisme du travail
- Validité certification 24 mois

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 16/04/2024

## Durée conseillée

2 jours consécutifs soit 14 heures

## Public

Personnel voulant exercer la fonction de SST dans son établissement.

## Pré requis

Etre volontaire

Présence obligatoire de 4 stagiaires minimum pour la session (simulation accident) et maximum 10 stagiaires

## Déroulement pédagogique

Apports théoriques courts, apprentissage des techniques par binôme, cas concrets de mises en situation

## Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur diplômé de l'INRS et déploie la formation conformément aux méthodes pédagogiques de l'INRS. L'organisme de formation est habilité par l'INRS.

Ordinateur, vidéo projecteur  
Vidéos (histoire ordinaire + raison des gestes)  
Mannequins RCP (nourrisson, adulte, enfant)  
Peau de visage des mannequins  
Défibrillateur de formation et accessoires  
Plan intervention SST  
La chasse aux risques AGE  
Etude de cas concrets  
Aide-mémoire ED 4085  
Couverture, Tapis de sol  
Malette moniteur INRS  
Kit plaies, maquillage  
Carnet entretien suivi mannequins  
Sacs pulmonaires des mannequins  
Référentiel technique INRS -ED 7000  
Référentiel de formation -ED 7001  
Déroulé pédagogique  
Kit pédagogique INRS (outil 36)

# Devenir Equipier de Première Intervention Incendie

## Formations Réglementaires Incendie

### Objectifs

Savoir réagir face à un début de feu dans l'entreprise.  
Savoir reconnaître et utiliser les moyens d'extinction.  
Savoir fixer les priorités.  
Connaître les consignes d'évacuation.

### Contenu du module

Les notions de bases d'un départ de feu

- Le triangle du feu
- Les mécanismes de la combustion
- La propagation
- Les causes et les conséquences

Les mesures de préventions et de protection

- Définitions
- La procédure d'alerte, d'intervention et d'évacuation

Les moyens de lutte incendie

- Les classes de feu
- Les agents extincteurs
- Les procédés d'extinction
- Les extincteurs
- Le Robinet Incendie Armé

Les exercices pratiques

- Le feu de friteuse
- Le feu d'origine électrique
- Le feu hydrocarbure
- Le feu de bois
- Savoir donner l'alerte
- Utilisation du RIA

### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

### Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

### Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

### Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

### Durée conseillée

1/2 journée soit 3h30.

### Public

Tout public ou personnel exerçant la fonction d'Equipier d'Intervention Incendie dans son établissement.

### Pré requis

Aucun

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder la problématique incendie et les notions de préventions associées.

La deuxième partie met les stagiaires en situation d'intervention de lutte contre un départ de feu.

Nos intervenants utilisent des bacs à feux écologiques.

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur diplômé spécialisée sur la thématique incendie.  
Ordinateur, vidéo projecteur  
Documents types et utilisation de la documentation interne de l'entreprise.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr) (en construction)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire : FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Devenir Equipier de Première Intervention Incendie

Formations  
Réglementaires

Incendie

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 29/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr) (en construction)  
SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire : FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Devenir Serre file, Guide file évacuation

## Formations Réglementaires Incendie

### Objectifs

Participer efficacement à une évacuation.  
Tenir le rôle de guide et de serre file dans l'évacuation.  
Appliquer les procédures et les consignes des lieux pour évacuer le personnel dans les meilleures conditions de sécurité.

### Contenu du module

Les notions de l'incendie

- La prévention
- Les problèmes et la propagation du feu et des fumées

Les mesures permettant une évacuation sûre et ordonnée

- L'alarme, l'alerte suivant les consignes
- L'évacuation : rôle du responsable, rôle des serres files, rôle des guides, rôle du chargé du contrôle nominatif

Les bâtiments et annexes

- Reconnaissance des lieux à évacuer
- Reconnaissance des itinéraires à parcourir, des issues, des escaliers ...
- Vérification, applications des consignes

### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

### Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

### Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

### Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

### Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 29/04/2024

### Durée conseillée

½ journée soit 3h30.

### Public

Tout public ou personnel exerçant la fonction de Serre ou Guide File dans l'organisation de l'évacuation.

### Pré requis

Aucun

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder la problématique incendie et l'organisation d'une évacuation.

La deuxième consiste visualiser sur le site la mise en œuvre d'une procédure d'évacuation.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr) (en construction)  
SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Travailler en zone ATEX

## Objectifs

Identifier les dangers et les éléments du cadre réglementaire liés aux atmosphères explosives.

Maîtriser les risques afin d'utiliser les moyens de prévention et de protection adéquates (EPC et EPI).

Sensibiliser les stagiaires aux bonnes pratiques sécuritaires dans un environnement ATEX.

## Contenu du module

Généralités sur les atmosphères explosives

- La réglementation en vigueur : la directive 1999/92/CE (les points importants)
- La réglementation concernant les appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosives (directive ATEX 94/9/CE).

Définition du risque

- Analyse du risque d'apparition d'une zone ATEX
- Identification des sources d'inflammation des ATEX

Définition des zones ATEX

- Caractérisation des différentes zones
- Graphisme des plans de zone
- La signalisation

Les règles d'intervention

- Conditions préalables aux interventions
- Règles d'intervention électrique
- Règles d'intervention non-électrique
- Rappel des règles de dépannage et de maintenance
- Procédure d'intervention et organisation à mettre en œuvre

Le matériel

- Caractéristique du matériel à utiliser en zone ATEX
- Décryptage du marquage ATEX

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendriers de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

### Durée conseillée

1 journée soit 7 heures

### Public

Personnel devant intervenir en zone ATEX.

### Pré requis

Avoir une bonne connaissance de l'activité de l'entreprise

### Déroulé pédagogique

Notre intervenant utilise si possible les documents internes de l'entreprise pour conduire les études de cas

# Travailler en zone ATEX

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 22/04/2024

# Manipuler et stocker des produits chimiques en toute sécurité.

## Objectifs

Sensibiliser les salariés sur les risques induits par la présence et l'emploi de produits chimiques dangereux.

Identifier les risques associés afin d'utiliser les moyens de prévention et de protection adéquates pour les différentes activités : stockage, manipulations, déchets, etc...

Savoir stocker et manipuler les produits chimiques en respectant les règles de sécurité.

## Contenu du module

### La sécurité au travail

- Notions générales sur la réglementation (document unique, prévention, etc...)
- Présentation des différents interlocuteurs en prévention des risques chimiques.

### Les risques chimiques

- Définitions (substances, classifications, etc...)
- Identification des risques (pictogrammes)
- Les sources d'informations sur les produits (Fiche de Données de Sécurité, Fiche Toxicologique, étiquetage...)
- La prévention et la protection contre les accidents

### Stockage et manipulation des produits

- Les risques d'interférences
- Les règles de sécurité
- Les équipements de protections collective et individuelle
- Conduite à tenir en cas de problème (accident/incendie/déversement...)

### Etudes de cas

- Travaux par groupes
- Mises en situations réelles (à préparer avec l'entreprise en amont de la formation)

## Modalités d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

### Durée conseillée

1 journée soit 7 heures.

### Public

Tout salarié de l'entreprise amené à travailler avec des produits chimiques.

### Pré requis

Aucun

### Déroulé pédagogique

1<sup>ère</sup> partie théorique qui apporte aux stagiaires les connaissances de base sur les produits et les risques chimiques.  
2<sup>nde</sup> partie pratique, avec des mises en situation par des études de cas.

# Manipuler et stocker des produits chimiques en toute sécurité.

Maîtriser les risques chimiques

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 29/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)  
SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Appréhender les gestes et postures au poste de travail

## Objectifs

Appréhender les risques dorsolombaires et leur prévention.  
Appliquer et former aux techniques de gestes et postures adaptées aux postes de travail des stagiaires.  
Proposer les actions correctives et préventives.  
Améliorer l'analyse des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs.

## Contenu du module

### Sensibilisation aux risques d'accidents

- Exemples d'accidents de manutention
- La répétitivité
- Les limites biomécaniques du corps
- Les protections contre les accidents
- Le coût des accidents
- Les données réglementaires

### Les notions d'anatomie et de physiologie

- Le squelette
- Les os
- La colonne vertébrale
- La notion d'effort et de fatigue
- L'évolution des lésions (lumbago, hernie,...)

### Les principes de sécurité physique

- Le principe d'économie d'effort
- Les bonnes positions du corps
- Les choix des prises

### Les exercices pratiques

- Analyse de 3 situations de travail représentatives de l'entreprise (ex : à définir en amont avec l'entreprise)
- Un stagiaire réalise les tâches de travail demandées
- Les autres stagiaires observent et critiquent en fonction des acquis de la journée
- Le formateur corrige et préconise les techniques appropriées

### Conclusion

- Contrôle continu lors des mises en situation
- Test d'évaluation
- Evaluation et commentaires sur les axes de progrès

## Durée conseillée

1 journée

## Public

Tout public ou personnel ayant à manipuler manuellement des charges au cours de leur travail.

## Pré requis

L'aptitude physique de port de charge doit être reconnue

## Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder la problématique des accidents liés à la manutention.

La deuxième partie met les stagiaires en situation sur des exercices de manipulations diverses de charges.

# Utiliser le harnais de sécurité pour le travail en hauteur

## Objectifs

Evaluer les risques face à un travail en hauteur.  
Choisir les méthodes de travail adaptées aux opérations à réaliser suivant l'environnement de travail.  
Etre capable de vérifier, de régler et d'équiper son matériel pour garantir la sécurité des interventions.  
Se préparer à l'épreuve pratique pour valider sa qualification pour les matériels harnais suivant l'article R4323-22 du code du travail et suivant la recommandation CNAM.

## Contenu du module

### Sensibilisation à la sécurité

- Les statistiques et les coûts des accidents du travail
- Les responsabilités
- La réglementation

### Connaissance du risque de chute de hauteur

- Chiffres et analyses des accidents chutes de hauteur
- Les causes et les effets

### Les composantes constituant une protection individuelle

- Les ancrages
- Les connecteurs
- Les organes de liaison
- Les organes de préhension

### Les règles d'utilisation des EPI

- La vérification journalière des équipements
- Savoir s'équiper
- Choisir les points d'ancrage
- Choisir les antichutes et les organes de liaison

### Rappel sur les méthodes de travail avec échelles

- Le contrôle, la mise en place, l'amarrage et la stabilité
- L'utilisation simultanée de l'échelle et des EPI

### L'analyse de risques préalable

- L'étude des installations
- Le choix des équipements de protection

### Les exercices pratiques

- Démonstration par l'animateur
- Exercices individuels dans les différentes configurations

## Modalités d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

### Durée conseillée

1 journée soit 7 heures.

### Public

Personnel d'exécution et d'encadrement susceptible de réaliser ou de gérer des travaux en hauteur.

### Pré requis

Etre équipé de casques, chaussures sécurité, harnais, longe.

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de travail en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation pratique avec les équipements de protections individuel.

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

Formateur expérimenté  
Ordinateur, vidéo projecteur  
Vidéos  
Déroulé pédagogique

# Utiliser le harnais de sécurité pour le travail en hauteur

**Maîtriser  
l'environnement  
des postes de travail**

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 29/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Montage, utilisation et démontage des échafaudages fixe en sécurité

## Formations Réglementaires Travail en hauteur

### Objectifs

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra être capable d'appliquer les règles de montage et de sécurité applicables aux échafaudages de pied, roulant et suspendu suivant la recommandation de la CNAM R457.

### Contenu du module

#### Généralités

- L'accident du travail, les responsabilités
- Statistiques des A.T en France
- Analyse des risques relatifs à l'implantation, à l'utilisation, et à l'environnement des échafaudages

#### Présentation des différents types d'échafaudages

- Échafaudages de pied, roulants, sur taquets d'échelle, sur tréteaux, console suspendue.

#### Technologie et éléments constitutifs

- Terminologie, structure porteuse, éléments de liaison, éléments de base, planchers
- Protections collectives, moyens d'accès, accessoires de protection et de travail

#### Règles générales de montage

- Analyse de l'environnement, démarches administratives
- Implantation, mise en oeuvre de la structure, protections anti-chute, accès, planchers
- Ancrages, contreventements, moyens de protection, dispositions particulières
- Signalisation et protection du public

#### Notions de résistance

- Descente de charge, pression répartie sur appuis, charge admissible sur planchers, notion de flexion, flambement, porte à faux, ruine

#### Contrôle

- Vérification de la conformité du montage par rapport au plan d'installation ou dispositions du constructeur

#### Pratique par équipes de 2 personnes

- Montage et démontage échafaudages de pied
- Montage et démontage échafaudages roulants
- Montage et démontage échafaudages volants

### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation
- Validité certification 5 ans

### Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

### Durée conseillée

1 journée soit 7h pour du roulant  
2 journées soit 14h pour du fixe

### Public

Personnes désignées par le chef d'entreprise pour réaliser le montage des échafaudages.

### Pré requis

Aucun

### Déroulement pédagogique

Exposés et moyens vidéo.

Echanges avec les stagiaires sur situations de travail réelles.

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de montage et de démontage en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'application pratique :

- Selon la nature des tâches confiées.
- Réalisation sur site avec les équipements des stagiaires.
- Analyse de risques sous forme d'étude de cas pratiques selon la nature des situations possibles des stagiaires.

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

Formateur expérimenté

Ordinateur, vidéo projecteur

Vidéos

Déroulé pédagogique

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr) (en construction)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Montage, utilisation et démontage des échafaudages fixe en sécurité

**Formations  
Réglementaires**  
Travail en hauteur

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 22/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr) (en construction)  
SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

### Objectifs

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.

Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.

Appliquer les procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier lors d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante.

### Contenu du module

#### L'amiante

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé

#### Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

- Localisation
- Identification
- Opérations pouvant entraîner une exposition aux fibres d'amiante

#### Exigences réglementaires

- Droits individuels et collectifs
- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risques amiante
- Dispositions relatives à la surveillance médicale
- Fiche d'exposition et attestation d'exposition

#### Méthode de travail

- Procédures recommandées
- Protection des travailleurs et de l'environnement
- Réduction d'émission des fibres d'amiante
- Techniques de captage des poussières

#### Application les procédures

- Equipement de protection collective et individuelle
- Contrôle et entretien
- Limites d'efficacité
- Détection de dysfonctionnement
- Détection des situations d'urgence ou toutes situations anormales

#### Conduite à tenir

- En prévention d'une situation à risque
- En cas de situation d'urgence
- En cas de situation anormale

### Durée conseillée

2 jours soit 14 heures

### Public

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire.

### Pré requis

Attester de l'aptitude médicale au poste de travail par un certificat délivré par la médecine du travail  
Avoir des connaissances sur le milieu professionnel.

### Déroulement pédagogique

L'alternance d'exposés théoriques, débats, échanges d'expériences, démonstration de matériels et d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupes permet aux stagiaires la mise en pratique.

Les cas pratiques abordés sont issus de situations concrètes de l'entreprise et visualisés soit à partir de photographies soit directement sur notre chantier pédagogique.

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

Vidéo projecteur  
Paperboard  
Mise en pratique sur plateforme pédagogique  
Intervenant expert dans le domaine de l'amiante en sous-section 4

Questionnaire d'évaluation d'acquis des connaissances

# Intervenir sur des matériaux amiantés sous-section 4 Operateur de chantier

Maîtriser  
l'environnement  
des postes de travail

## Gestion des déchets

- Procédures de conditionnement
- Etiquetage
- Stockage
- Evacuation
- Elimination

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendriers de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 22/04/2024

### Objectifs

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.

Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.

Appliquer les procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier lors d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante.

### Contenu du module

#### Module 1

- Connaissance générale de l'amiante et de ses propriétés,
- Les terrains amiantifères, la production,
- Utilisation de l'amiante avant le 1er juillet 1997,
- Les matériaux de substitution,
- Risques sanitaires liés à l'inhalation des fibres d'amiante,
- Différents types d'expositions et maladies professionnelles

#### Module 2

- Les différentes réglementations
- Amiante et Code de la Santé Publique :
- Historique
- Obligation des propriétaires en matière de repérage
- Établissement des repérages et rapport de repérage
- Compétences des intervenants
- Obligations issues des résultats des repérages
- Constitution, communication des documents
- Sanctions encourues
- Analyse de rapports de repérage
- E.P.C. et E.P.I.
- Habillage / déshabillage - *cas pratique*

#### Module 3

- Amiante et Code du Travail
- Dispositions communes
- Sous-section 3 et sous-section 4
- Obligations de l'employeur
- VLEP et vacations - *exemple : Outil CARSAT / INRS*
- Droit de retrait
- Repérage avant travaux
- Loi travail 2016 (*Loi dite « El Khomri »*)
- Travaux de retrait - *présentation de l'outil Scol@miante (INRS)*
- Mécanisme accidentel et principes de prévention
- Évaluation des risques (*et niveaux d'empoussièrement*)
- Gestion des risques

### Durée conseillée

5 jours soit 35 heures

### Public

Tout travailleur chargé d'encadrer des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire.

### Pré requis

Attester de l'aptitude médicale au poste de travail par un certificat délivré par la médecine du travail. Parler et écrire le français  
Pédagogie et moyens pédagogiques : Alternance d'exposés, débats, échanges d'expériences, démonstration de matériels et étude de cas. Mises en situation sur des plateformes pédagogiques

### Déroulement pédagogique

L'alternance d'exposés théoriques, débats, échanges d'expériences, démonstration de matériels et d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupes permet aux stagiaires la mise en pratique.

Les cas pratiques abordés sont issus de situations concrètes de l'entreprise et visualisés soit à partir de photographies soit directement sur notre chantier pédagogique.

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

Vidéo projecteur  
Paperboard  
Mise en pratique sur plateforme pédagogique  
Intervenant expert dans le domaine de l'amiante en sous-section 4

Questionnaire d'évaluation d'acquis des connaissances.

### Module 4

- Réactivation mémoire réglementation : Format questions / réponses
- Intervention d'entreprises extérieures
- Réglementation
- Inspection commune et plan de prévention
- Suivi médical et fiche d'exposition
- Gestion des déchets amiantés
- Réglementation
- Stockage
- Transport
- Traçabilité
- Mode opératoire
- Méthodologie
- Process de validation

### Module 5

- Situations d'urgence ou anormales, conduites à tenir
- Exemples de processus (format vidéo) - échanges sur les pratiques
- Synthèse des points majeurs des 5 jours de formation.
- Revue des principaux matériaux amiantés (liste A / B / C)

### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

### Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendriers de formation mis à jour régulièrement

### Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

### Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

### Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 22/04/2024

### Objectifs

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.

Être capable de définir, d'appliquer et de faire appliquer les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire.

### Contenu du module

Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

- Localisation
- Identification
- Opérations pouvant entraîner une exposition aux fibres d'amiante

Exigences réglementaires

- Droits individuels et collectifs
- Code du travail et Code de la santé publique
- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risques amiante
- Dispositions relatives à la surveillance médicale

Méthode de travail

- Procédures recommandées
- Localisation des dangers
- Protection des travailleurs et de l'environnement
- Réduction d'émission des fibres d'amiante
- Techniques de captage des poussières
- Choix des EPI

Application les procédures

- Equipement de protection collective et individuelle
- Contrôle et entretien
- Limites d'efficacité
- Détection de dysfonctionnement
- Détection des situations d'urgence ou toutes situations anormales

Gestion des déchets

- Procédures de conditionnement
- Etiquetage
- Stockage
- Evacuation
- Elimination

### Durée conseillée

1 journée soit 7 heures

### Public

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire.

### Pré requis

Attester de l'aptitude médicale au poste de travail par un certificat délivré par la médecine du travail  
Avoir suivi avec succès une formation initiale conformément à l'arrêté du 23 février 2012 (Présentation d'un justificatif)

### Déroulement pédagogique

L'alternance d'exposés théoriques, débats, échanges d'expériences, démonstration de matériels et d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupes permet aux stagiaires la mise en pratique.

Les cas pratiques abordés sont issus de situations concrètes de l'entreprise et visualisés soit à partir de photographies soit directement sur notre chantier pédagogique.

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

Vidéo projecteur  
Paperboard  
Mise en pratique sur plateforme pédagogique  
Intervenant expert dans le domaine de l'amiante en sous-section 4

Questionnaire d'évaluation d'acquis des connaissances

### Retour d'expérience

- Analyse d'une situation concrète
- Evaluation des risques liés à l'intervention
- Mise en œuvre des principes de prévention
- Gestion de l'élimination des déchets
- Réagir en cas d'incident/d'accident
- Mise en œuvre des modalités de restitution de la zone après intervention

### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

### Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendriers de formation mis à jour régulièrement

### Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

### Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

### Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 22/04/2024

# Renforcer les compétences de son référent sécurité

## Objectifs

- Identifier le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs dans la prévention.
- Appréhender les réglementations en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de l'entreprise.
- Acquérir une méthode d'analyse des risques professionnels.
- Mettre en œuvre une politique de prévention de l'entreprise.

## Contenu du module

### L'organisation générale de la sécurité

- Les enjeux de sécurité
- Mise à jour du document unique
- Les obligations du chef d'entreprise
- Les rôles et missions des personnels chargés de sécurité (CSSCT, référent sécurité, encadrement, CRAM, DRTEPF, ANACT, Médecin...)

### L'accident de travail

- La définition de l'accident de travail et de la maladie professionnelle
- Les statistiques d'AT et de MP
- Les AT qui nous ont marqué dans l'établissement (les blessures, les causes et leur prévention)

### La réglementation

- Le code du travail
- Les principes de prévention
- La responsabilité pénale et civile
- Le droit d'alerte et de retrait du salarié
- Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001

### La méthode d'évaluation des risques

- Notions de dangers, de risques et de dommages
- Les 24 risques professionnels (chute de hauteur, incendie, manutention...)
- Construire une grille d'audit sécurité
- Technique de repérage des situations dangereuses au poste de travail
- Hiérarchiser les risques de l'entreprise
- Planifier les actions de prévention

### Etude de cas pratique

- Analyse d'un poste de travail en situation réelle en sous groupe
- Elaboration d'une première ébauche d'évaluation des risques basée sur l'étude de cas
- Proposition d'un plan d'action

### La mise en œuvre et le suivi des actions

- Définir les indicateurs de pilotage
- Animation des équipes de prévention
- Communication sécurité dans l'entreprise
- Savoir gérer le comportement à risque de ses collaborateurs

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

## Délai d'accès

- Réduit en temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Durée conseillée

5 journées soit 35 heures réparties sur 3 mois pour permettre un travail intersession.

## Public

Le chef d'entreprise, le responsable sécurité, les membres CSE-SSCT, les correspondants ou relais prévention ou toutes personnes susceptibles de gérer la prévention sécurité.

## Pré requis

Avoir une bonne connaissance des techniques et organisations mises en œuvre dans l'entreprise.

## Déroulement pédagogique

Conçue sur le principe de la formation action, chaque participant sera incité à mettre en pratique dans son établissement, les actions d'évaluations et les actions de préventions des risques. Les moyens pédagogiques utilisés reposeront sur une alternance de connaissances (exposés techniques, texte de base et de référence, étude de cas), apports méthodologiques, applications pratiques (exercices, simulations, vidéo, jeux pédagogiques« La CHASSE aux 24 risques ») et échanges d'expériences.

# Renforcer les compétences de son référent sécurité

Piloter  
la prévention

Démarche de management

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

*MAJ le : 29/04/2024*

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr) (en construction)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de moins de 300 salariés

## Formations Réglementaires

### Objectifs

Devenir un membre actif et efficace en Santé Sécurité et Conditions de Travail C.S.E. - de 300 salariés.

S'approprier les outils pour représenter activement le C.S.E en matière SST.

Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité dans son entreprise, grâce aux outils développés lors de la Formation.

### Contenu des modules

#### Le cadre réglementaire

- Les rôles du C.S.E. (Comité Social et Économique)
- Les textes de loi qui régissent le fonctionnement du C.S.E. Les missions confiées en matière SST-CT par le CSE
- La responsabilité pénale et civile dans l'entreprise Les droits et devoirs essentiels inhérents au C.S.E. Les heures de délégation, répartition, utilisation
- Le règlement intérieur de fonctionnement du C.S.E.
- Les actions, l'aspect économique, l'accompagnement, ...
- Le droit d'alerte

#### Les acteurs de la prévention et les consultations

- Participation à la démarche globale de prévention des risques Rôles et missions des acteurs internes (Secrétaire, Trésorier, président, titulaires, suppléants)
- Rôles et missions des acteurs externes (A.I.M.T., CARSAT,)

#### L'analyse et l'enquête après accident (déléguées par le C.S.E.)

- Les différents types d'accidents, les personnes, l'environnement
- Apprendre à mener un entretien, préparation, outils, posture La méthode de l'arbre des causes et ses dérivés

#### L'évaluation des risques professionnels

- Inspections sur site, préparation, réalisation Le danger, le risque et le dommage
- Les risques professionnels, la chasse aux risques
- La pénibilité, le harcèlement, les risques psychosociaux Le document unique, décryptage et utilisation
- Les plans de prévention, permis de feu, autorisations...

#### Les réunions CSE

- La préparation des réunions, l'ordre du jour
- Les comptes rendus, les rapports, la communication Les documents et le programme annuel de prévention Les représentants de proximité
- La Commission Santé Sécurité au Travail CSST Les rapports et préconisations au CSST

### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

### Durée :

5 jours soit 35 heures

### Public

Membres élus CSE.

### Déroulé pédagogique

- Une alternance de théorie et de pratique encadrée par le formateur permet aux stagiaires d'acquérir les outils d'analyses et de fonctionnement du C.S.E en matière SST.
- Des exercices pratiques en salle et sur site, des mises en situation.
- Exercice, visite de site, chasse aux risques, ou analyse de poste de travail.
- Mise en situation d'enquête après accident du travail, les informations à recueillir, qui participe, le partenariat avec l'employeur

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur expérimenté reconnu par la DIRECCTE pour dispenser cette formation du C.S.E. compétence Santé Sécurité au Travail

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de moins de 300 salariés

Formations  
Réglementaires

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 22/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)  
SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de moins de 300 salariés

## Formations Réglementaires

### CSE-SST

#### Objectifs

Mettre à jour ses connaissances concernant les outils pour représenter activement le C.S.E en matière SST.

Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité dans son entreprise, grâce aux outils développés lors de la Formation.

#### Contenu des modules

##### Le cadre réglementaire

- Les rôles du C.S.E. (Comité Social et Économique)
- Les textes de loi qui régissent le fonctionnement du C.S.E.
- Les missions confiées en matière SST-CT par le CSE
- La responsabilité pénale et civile dans l'entreprise
- Les droits et devoirs essentiels inhérents au C.S.E.
- Les heures de délégation, répartition, utilisation
- Le règlement intérieur de fonctionnement du C.S.E.
- Les actions, l'aspect économique, l'accompagnement, ...
- Le droit d'alerte

##### Les acteurs de la prévention et les consultations

- Participation à la démarche globale de prévention des risques
- Rôles et missions des acteurs internes (Secrétaire, Trésorier, président, titulaires, suppléants)
- Rôles et missions des acteurs externes (A.I.M.T., CARSAT, ...)

##### Retour d'expérience : L'analyse et l'enquête après accident (déléguées par le C.S.E.)

- Les différents types d'accidents, les personnes, l'environnement
- Apprendre à mener un entretien, préparation, outils, posture
- La méthode de l'arbre des causes et ses dérivés

##### Retour d'expérience : L'évaluation des risques professionnels

- Inspections sur site, préparation, réalisation
- Le danger, le risque et le dommage
- Les risques professionnels, la chasse aux risques
- La pénibilité, le harcèlement, les risques psychosociaux
- Le document unique, décryptage et utilisation
- Les plans de prévention, permis de feu, autorisations...

##### Retour d'expérience : Les réunions CSE

- La préparation des réunions, l'ordre du jour
- Les comptes rendus, les rapports, la communication
- Les documents et le programme annuel de prévention
- Les représentants de proximité
- La Commission Santé Sécurité au Travail CSST
- Les rapports et préconisations au CSSCT

#### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

#### Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

#### Durée :

3 jours soit 21 heures

#### Public

Membres élus CSE ayant déjà suivis la formation initiale.

#### Déroulé pédagogique

- Une alternance de théorie et de pratique encadrée par le formateur permet aux stagiaires d'acquérir les outils d'analyses et de fonctionnement du C.S.E en matière SST.
- Des exercices pratiques en salle et sur site, des mises en situation.
- Exercice, visite de site, chasse aux risques, ou analyse de poste de travail.
- Mise en situation d'enquête après accident du travail, les informations à recueillir, qui participe, le partenariat avec l'employeur

#### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur expérimenté reconnu par la DIRECCTE pour dispenser cette formation du C.S.E. compétence Santé Sécurité au Travail

# Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de moins de 300 salariés

Formations  
Réglementaires

CSE-SST

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 22/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de plus de 300 salariés

## Formations Réglementaires

### CSE-CSSCT

#### Objectifs

Devenir un membre actif et efficace de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail C.S.S.C.T. + de 300 salariés  
S'approprier les outils pour représenter activement le C.S.E.  
Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité dans son entreprise, grâce aux outils développés lors de la formation

#### Contenu des modules

##### Le cadre réglementaire

- Les missions du C.S.E. (Comité Social et Économique)
- Les moyens mis à la disposition du C.S.E.
- Les textes de loi qui régissent le fonctionnement du C.S.E.
- Le C.S.E. et le C.S.S.C.T. délégation et élection des membres
- Les droits et devoirs essentiels inhérents au C.S.S.C.T.
- Les heures de délégation, répartition, utilisation
- Le règlement intérieur de fonctionnement du C.S.E.
- Le trésorier et le secrétaire du C.S.E.

##### Les acteurs de la prévention et les consultations

- Le C.S.E. et l'aspect syndical
- Rôles et missions des acteurs internes
- Rôles et missions des acteurs externes
- Les revendications collectives et individuelles  
Les documents mis à la disposition du C.S.E

##### Les indicateurs sécurité

- Les statistiques et les différents types d'accidents
- Le taux de fréquence et de gravité
- Mécanisme de la cotisation employeur

##### L'analyse et l'enquête après accident

- Les différents types d'accidents, les personnes, l'environnement
- Apprendre à mener un entretien, préparation, outils, posture
- La méthode de l'arbre des causes et ses dérivés
- Les rapports, quoi, comment, pour qui, pour quoi, les CERFA

##### L'évaluation des risques professionnels

- Le danger, le risque et le dommage
- Connaître tous les risques professionnels (ATEX, Incendie, Chimique, manutention,) et leur analyse
- La pénibilité, le harcèlement, les risques psychosociaux,
- Mener une chasse aux risques dans l'entreprise
- Le document unique, décryptage et utilisation
- Le plan de prévention

##### Les réunions du C.S.E.

- Le document unique, décryptage et utilisation
- La préparation des réunions, l'ordre du jour
- Inspections sur site, préparation, réalisation
- Les comptes rendus, les rapports, la communication
- Les participants, convoqués, invités, membres de droit
- Les représentants de proximité

#### Durée :

5 jours soit 35 heures

#### Public

Membres élus CSE ou tout personnels participant au C.S.S.C.T. (+ de 300 salariés).

#### Déroulé pédagogique

- Une alternance de théorie et de pratique encadrée par le formateur permet aux stagiaires d'acquérir les outils d'analyses et de fonctionnement du C.S.S.C.T.
- Des exercices pratiques en salle et sur site, des mises en situation.
- Exercice, visite de site, chasse aux risques, ou analyse de poste de travail.
- Mise en situation d'enquête après accident du travail, les informations à recueillir, qui participe, le partenariat avec l'employeur

#### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur expérimenté reconnu par la DIRECCTE pour dispenser cette formation  
Ordinateur, Vidéo projecteur, Film Vidéo, jeux  
Art. R2315-10 et R2315-11 du code du travail

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Se former à la pratique Santé Sécurité au Travail au sein d'un CSE dans un établissement de plus de 300 salariés

Formations  
Réglementaires

CSE-CSSCT

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 22/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Réaliser son plan de prévention avec les entreprises extérieures

## Piloter la prévention

### Analyse des risques

### Objectifs

Connaître et respecter les réglementations en vigueur (décret du 20/02/1992).

Appréhender le rôle et les responsabilités des partenaires (entreprises utilisatrices, extérieures, CSE-SSCT, etc.) au travers de la réglementation et des jurisprudences de jugements.

Organiser et mener à bien une opération.

### Contenu du module

Principes réglementaires :

- Définitions
- Textes réglementaires
- Schémas généraux
- La responsabilité pénale et civile

Organisation de la Sécurité lors de la préparation et du suivi de l'opération

- Etapes préalables, appel d'offres et commande
- Réunion et visite préalables
- Plan de prévention
- La sous-traitance
- Formation du personnel (accueil, habilitation...)
- Suivi des interventions
- Location matériel et vérification périodique
- Lien avec le document unique

Exercices à partir d'exemples

- Plan de prévention
- Travaux occasionnant des risques d'interférences
- Jurisprudences
- Compléments : permis de feu, autres permis internes (fouille, consignation, etc.), travaux « dangereux »

Mise en application

- Cas concret tiré d'une situation réelle dans votre entreprise
- Mise en pratique par groupe.

### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

### Délai d'accès

- Réduit en temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

### Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

### Durée conseillée

1 journée soit 7 heures.

### Public

Le chef d'entreprise, le responsable sécurité, le chef de chantier, le conducteur de travaux, les membres du CSE ou toutes personnes susceptibles de gérer la prévention sécurité des entreprises extérieures dans l'établissement ou sur les chantiers.

### Pré requis

Aucun

### Déroulement pédagogique

Enseignement basé sur les exigences réglementaires et sur des cas pratiques tirés de l'expérience de l'animateur.

Un cas concret d'opération complète est simulé dans l'entreprise pour valider l'ensemble des notions acquises.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Réaliser son plan de prévention avec les entreprises extérieures

## Piloter la prévention

### Analyse des risques

#### Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

#### Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 29/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)  
SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# S'initier à la prévention des risques psychosociaux RPS

## Objectifs

A l'issue de la formation les stagiaires sont capables de :

- Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux, différencier les familles de risques psychosociaux.
- Comprendre les liens entre le travail, les risques psychosociaux et leurs effets sur la santé et l'entreprise.
- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les étapes et les composantes d'une démarche prévention.

## Contenu du module

Apprendre à identifier les risques professionnels

- La définition de l'accident de travail et de la maladie professionnelle
- Les statistiques d'AT et de MP
- Les notions de dangers, de risques et de dommages
- Les 24 risques professionnels (chute de hauteur, incendie, manutention...)
- Les techniques de repérage des situations dangereuses au poste de travail (méthode visuelle et interview)

La législation RPS

- Le code du travail (loi, règlements, document unique)
- L'accord cadre
- Les jurisprudences
- Les 9 principes de prévention
- Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001

Les familles de RPS

- Le stress (aigu et chronique)
- La souffrance
- Le harcèlement moral
- Les violences internes ou externes

Les causes

- Le travail qui déborde
- Le travail qui oppose
- Le travail contre éthique
- Le travail contre ses émotions
- Le travail qui oppose à l'extérieur
- Le travail instable

Les conséquences

- Les mécanismes d'atteintes à la santé et les dommages
- Sur la performance des entreprises

Les différentes approches en prévention

- La prévention primaire : prévention du collectif
- La prévention secondaire : réduire ou corriger
- La prévention tertiaire : réparer

## Durée conseillée

2 journées soit 14 heures.

## Public

Le chef d'entreprise, le responsable sécurité, l'encadrement, les membres du CSE-SSCT ou toutes personnes susceptibles de gérer la prévention sécurité ou de participer à une action de prévention RPS.

## Pré requis

Voir conditions sociales.

## Déroulement pédagogique

La formation est construite sur les réglementations définitions et les jurisprudences en vigueur ainsi que sur les démarches proposées par l'INRS.

## Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant déploie la formation conformément aux méthodes pédagogiques de l'INRS et au référentiel national du réseau prévention

Ordinateur, vidéo projecteur

Vidéos

Etude de cas concrets hors contexte de l'entreprise cliente

Quizz

Echanges avec les participants

Documentation stagiaire remis sous forme papier ou informatique

Documentation INRS ED6011/6012

Déroulé pédagogique

Référentiel de compétences « s'initier à la prévention des RPS du réseau prévention »

Référentiel d'évaluation des compétences « s'initier à la prévention des RPS du réseau prévention »

Référentiel de compétences du formateur « s'initier à la prévention des RPS du réseau prévention »

# S'initier à la prévention des risques psychosociaux RPS

## Les acteurs de la prévention

- En interne :
  - Employeurs : évaluation du risque
  - IRP et CSE-SSCT : réunion, droit d'alerte
  - Salariés
- En externe
  - Médecin du travail : connaissances techniques
  - Inspection du travail : enquête
  - Agent de la CARSAT : connaissances techniques
  - L'ARACT : aide financière et prévention
  - L'INRS : démultiplication

## La démarche globale de la prévention des RPS

- Le processus
- L'alerte
- Le traitement de l'alerte
- Le travail de la demande
- Le pré diagnostic
- Le diagnostic
- La restitution du diagnostic et les mesures de prévention
- Mise en œuvre et suivi des mesures de préventions
- L'intégration à la politique de prévention RPS de l'entreprise

## La situation d'urgence

- Comment réagir à une situation de violence ou de harcèlement
- L'enquête et analyse à posteriori d'un évènement grave RPS
- Les suicides

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Evaluation sommative à la fin de la formation

## Délai d'accès

- Réduit en temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial  
MAJ le : 29/04/2024

## Conditions sociales du bon déroulement de la formation

### Objectifs :

- Ne pas participer aux RPS, réduire les tensions
- Augmenter la participation (taux d'inscription, échanges en salle)
- Augmenter l'efficacité de la formation (atteindre les objectifs)

### Conditions :

L'explicitation des conditions de la formation doit être la plus complète possible avant l'entrée en formation :

- **Composition des groupes** (choisir son groupe)
- **Choix des situations de travail présentées** (Exclusion de traitement de cas RPS d'origine de l'entreprise ou d'ordres personnels)
- **Volontariat** (être volontaire pour participer à cette formation)
- **Confidentialité** (Confidentialité sur les échanges du groupe pendant et après la formation : le formateur et les stagiaires s'engagent à ne pas faire connaître les échanges à l'extérieur de la salle)
- **Protection de la parole** (stagiaires et formateur)
- **Recentrage sur l'activité de travail** (le formateur s'engage à recentrer les échanges si nécessaire)

Moins ces règles sont protectrices et moins elles sont explicites et plus les tensions montent et la participation baisse.

# Conduire des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en Sécurité

## Formations Réglementaires

**ACES**

Certificateur CNAM  
Le 27/01/2020  
N° RS5054 à RS5062

### Objectifs

Etre capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.  
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.

### Contenu du module

#### Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs de chariot
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

#### La technologie des chariots

- Les catégories de chariots
- Les équipements spécifiques porte-charge
- Les dispositifs de sécurité
- Les éléments mécaniques et hydrauliques du chariot

#### Les vérifications à la charge de l'utilisateur

- Les conditions de stabilité du chariot
- Savoir lire une plaque de charge
- Vérifications et entretien d'usage à la prise et à la fin de poste

#### Les règles de conduite en sécurité

- Les zones d'évolution des chariots
- Les règles de stockage et de déstockage
- La signalisation dans l'entreprise, les pictogrammes des produits dangereux et de manutention

#### La formation pratique

- Opération de prise de poste
- Circulation à vide et en charge
- Prise et dépose d'une charge
- Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Gerbage et dégerbage en pile
- Chargement et déchargement d'un véhicule
- Opérations de fin de poste

### Durée conseillée

1 jour soit 7h de théorie +  
2 jours soit 14h de pratique par  
catégorie

### Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de manutentions avec des chariots automoteurs, salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, agents territoriaux ou publics.

### Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.  
Être reconnu apte par la médecine du travail.

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des chariots automoteurs (l'entreprise doit mettre à disposition un chariot automoteur conforme suivant chaque catégorie, un rack de stockage de 4 à 6m, un plan incliné).

Une évaluation théorique et pratique est réalisée par un testeur conformément à notre certification.

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.

L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.

L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS. Référentiel Annexe 2 de la R489.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Conduire des chariots automoteurs de maintenance à conducteur porté en Sécurité

## Formations Réglementaires

### ACES

Certicateur CNAM  
Le 27/01/2020  
N° RS5054 à RS5062

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.489 de la Cnam et organisées en "test ACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié ACES®).
- Ce texte précise que le test ACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du ACES®
- Validité de l'ACES® 5 ans

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 16/04/2024

# Conduire des gerbeurs à conducteur accompagnant en Sécurité

## Formations Réglementaires

### ACES

Certificateur CNAM  
Le 02/03/2020  
N° R55109 et R55111

## Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.  
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.

## Contenu du module

### Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs de gerbeurs
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

### La technologie des gerbeurs

- Les catégories de gerbeurs
- Les équipements spécifiques porte-charge
- Les dispositifs de sécurité
- Les éléments mécaniques et hydrauliques du gerbeur

### Les vérifications à la charge de l'utilisateur

- Les conditions de stabilité du gerbeur
- Savoir lire une plaque de charge
- Vérifications et entretien d'usage à la prise et à la fin de poste

### Les règles de conduite en sécurité

- Les zones d'évolution des gerbeurs
- Les règles de stockage et de déstockage
- La signalisation dans l'entreprise, les pictogrammes des produits dangereux et de manutention

### La formation pratique

- Opération de prise de poste
- Circulation à vide et en charge
- Prise et dépose d'une charge
- Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Gerbage et dégerbage en pile
- Chargement et déchargement d'un véhicule à quai
- Chargement et déchargement d'un véhicule à hayon
- Opérations de fin de poste

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation

### L'ACES (Autorisation de conduite En Sécurité)

- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R485 de la CNAM et organisées en « test ACES® », sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié ACES®).
- Ce texte précise que le test ACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont en cadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du ACES®
- Validité du ACES® 5 ans

## Durée conseillée

1 jour soit 7h

## Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de manutentions avec des gerbeurs, salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, agents territoriaux ou publics.

## Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.  
Être reconnu apte par la médecine du travail.

## Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des gerbeurs accompagnants (l'entreprise doit mettre à disposition un gerbeur conforme suivant chaque catégorie, un rack de stockage, un plan incliné, ...).  
Une évaluation théorique et pratique est réalisée par un notre formateur.

## Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour. L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM. L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Conduire des gerbeurs à conducteur accompagnant en Sécurité

## Formations Réglementaires

### ACES

Certicateur CNAM  
Le 02/03/2020  
N° R55109 et R55111

### Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

### Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

### Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

### Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 16/04/2024

# Conduire des Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) en Sécurité

## Formations Réglementaires

### CACES

Certificateur CNAM  
Le 02/03/2020  
N° RS5082, RS50084 et RS5085

## Objectifs

Etre capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.  
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.

## Contenu du module

### Formation théorique

- Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires
- Qualification du personnel (avis ou certificat d'aptitude et autorisation)
- Analyse des risques, cas concrets d'accidents, les responsabilités
- Présentation des différentes catégories de P.E.M.P
- Les vérifications à la charge de l'utilisateur, consignes d'utilisation
- Connaissances de base du code de la route
- Technologie et connaissance de l'engin
- Compréhension de la plaque
- Règles de conduite, prise en compte des contraintes spécifiques aux sites d'utilisation
- Gestuelle de manœuvre

### Formation pratique

- Etat général apparent
- Fonctionnement
- Notice d'utilisation, rapport de vérification
- Examen d'adéquation
- Prise en main
- Parcours balisé à vide et en charge
- Plan incliné, rampes
- Maîtrise de l'outillage
- Exercices pratiques
- Maîtrise des sols
- Utilisation des balisages, de l'avertisseur sonore et de la signalisation lumineuse
- Respect des règles de circulation spécifiques

### Durée conseillée

1 jour soit 7h de théorie + pratique  
1 jour soit 7h de test par catégorie

### Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite ou de surveillance d'une plate-forme élévatrice mobile de personnes.

### Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.  
Être reconnu apte par la médecine du travail.

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des nacelles (l'entreprise doit mettre à disposition les nacelles conformes suivant chaque catégorie).

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.  
L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.  
L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Conduire des Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) en Sécurité

## Formations Réglementaires

### CACES

Certificateur CNAM  
Le 02/03/2020  
N° RS5082, RS50084 et RS5085

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.486 de la Cnam et organisées en "test ACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié ACES®).
- Ce texte précise que le test ACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du ACES®
- Validité de l'ACES® 5 ans

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 16/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Conduire des ponts roulant en Sécurité

## Formations Réglementaires

ACES

### Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.  
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.  
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des ponts roulant suivant la recommandation CNAM R484.

### Contenu du module

*Le programme du recyclage consiste en une révision du programme de la formation initiale.*

Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs de gerbeurs
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

La technologie des ponts roulant

- Textes relatifs aux ponts roulants
- Présentation des palans, potences, ponts roulants
- Les différents mouvements
- Terminologie des appareils
- Les différents types de commande des appareils
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite en sécurité des ponts roulants

La formation pratique

- Opération de prise de poste
- L'élingage
- Etude des forces
- Appareils de levage
- Méthodes de travail
- Prise et dépose d'une charge
- Les manœuvres
- Les gestes de commandements
- Opérations de fin de poste

### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.484 de la Cnam et organisées en "test ACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié ACES®).
- Ce texte précise que le test ACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du ACES®
- Validité de l'ACES® 5 ans

### Durée conseillée

1 jour soit 3h30 de théorie + 3h30 de pratique

### Public

Toute personne devant conduire ou guider un pont roulant et prendre en charge l'élingage ainsi que les manœuvres.

### Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.  
Être reconnu apte par la médecine du travail.

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des ponts roulants, des techniques d'élingage et de manœuvres (l'entreprise doit mettre à disposition du matériel conforme).

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.  
Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.  
L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Conduire des ponts roulant en Sécurité

Formations  
Réglementaires

ACES

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 16/04/2024

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688  
Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Autorisation de conduite des engins de chantier en Sécurité

## Formations Réglementaires

### ACES Recyclage

Certificateur CNAM  
Le 02/03/2020  
N° RS5081 à RS5123

## Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.  
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite des engins de chantier en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.

## Contenu du module

### Formation théorique

- Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires
- Qualification du personnel (avis ou certificat d'aptitude et autorisation)
- Analyse des risques, cas concrets d'accidents, les responsabilités
- Présentation des différentes catégories d'engins de chantier
- Les vérifications à la charge de l'utilisateur, consignes d'utilisation
- Connaissances de base du code de la route
- Technologie et connaissance de l'engin
- Compréhension de la plaque
- Règles de conduite, prise en compte des contraintes spécifiques aux sites d'utilisation
- Gestuelle de manœuvre

### Formation pratique

- Etat général apparent
- Fonctionnement
- Notice d'utilisation, rapport de vérification
- Examen d'adéquation
- Prise en main
- Parcours balisé à vide et en charge
- Plan incliné, rampes
- Maîtrise de l'outillage
- Exercices pratiques
- Maîtrise des sols
- Utilisation des balisages, de l'avertisseur sonore et de la signalisation lumineuse
- Respect des règles de circulation spécifiques

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.482 de la Cnam et organisées en "test ACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié ACES®).
- Ce texte précise que le test ACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du ACES®
- Validité de l'ACES® 10 ans

### Durée conseillée

1 jour soit 7h de théorie + pratique

### Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite ou de surveillance d'un engin de chantier.

### Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.  
Être reconnu apte par la médecine du travail.

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie pratique est consacrée à l'utilisation des engins de chantier.

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour. L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la Cnam. L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS. Référentiel Annexe 2 de la R482.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Autorisation de conduite des engins de chantier en Sécurité

## Formations Réglementaires

### ACES Recyclage

Certificateur CNAM  
Le 02/03/2020  
N° RS5081 à RS5123

## Objectifs (Option AIPR)

Valider ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Mesurer les risques d'endommagement.

Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.

Obtenir l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

## Contenu du module

### Contexte et réglementation

- Présentation de l'AIPR
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures DT-DICT
- Principes généraux de préventions

### Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- Les documents nécessaires
- Piquetages et marquages au sol
- Les compétences des personnels
- Les actions de prévention
- La lecture des indices et affleurant
- Les travaux sans tranchée

### Procédures au cours du chantier

- Les arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire
- Les dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage
- Les opérations sur chantier
- Les cas particuliers des travaux urgents

### Travaux à proximité des réseaux

- Les moyens de protections
- Les règles de sécurité
- L'obligation de recollement
- Mesure à respecter en cas d'accrochages
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 16/04/2024

### Durée conseillée

1 jour de formation soit 7 heures à l'issue de la formation CACES® R482 Engins de Chantier

### Public

Toute personne chargée d'exécuter des travaux à proximité de réseaux aériens, enterrés, aquatiques.

### Pré requis

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et techniques associés aux ouvrages de réseaux.

### Déroulement pédagogique

Une formation théorique de 6 heures en salle, notion théorique, échange, questions réponses et entraînement au passage du QCM AIPR.

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est expérimenté dans le domaine des réseaux. Notre organisme est reconnu Centre d'Examen AIPR par le ministère de l'Environnement.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

# Conduire des grues auxiliaires de chargement en Sécurité

## Formations Réglementaires

ACES

### Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.  
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 du code du travail.  
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des grues mobiles auxiliaires de chargement suivant la recommandation CNAM R490.

### Contenu du module

#### Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

#### La technologie des grues de chargement

- Les équipements spécifiques
- Les dispositifs de sécurité
- Les éléments mécaniques et hydrauliques

#### Les règles de conduite en sécurité

- Les zones d'évolution et de circulation
- L'élingage
- La télécommande
- Communication entre les opérateurs
- Les risques liés à l'environnement
- La signalisation dans l'entreprise, les pictogrammes des produits dangereux et de manutention

#### La formation pratique

- Opération de prise de poste
- Notions d'équilibre d'un corps
- Catégorie et option
- Les caractéristiques de la grue
- Le poste de commande
- Limites d'utilisation
- La technologie des différents organes de la grue
- Dispositifs de sécurité
- Les équipements porte-charge
- Contrôles visuels
- Opérations de fin de poste

### Durée conseillée

1/2 journée soit 3h30 de théorie  
1/2 journée soit 3h30 de pratique  
par catégorie

### Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite des grues auxiliaires de chargement.

### Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum.  
Être reconnu apte par la médecine du travail.

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des grues auxiliaires (l'entreprise doit mettre à disposition un matériel conforme).

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.  
Le testeur est titulaire de ses CACES®, inscrit sur notre liste d'organisme testeur certifié.  
L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.  
L'organisme de formation est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS.  
Référentiel Annexe 2 de la R490.

# Conduire des grues auxiliaires de chargement en Sécurité

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.490 de la Cnam et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).
- Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du CACES®
- Validité de l'CACES® 5 ans

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 16/04/2024

# Conduire une grue à tour en Sécurité

## Formations Réglementaires

ACES

### Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.  
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 à 57 du code du travail.  
Suivant la recommandation CNAM R487.

### Contenu du module

Le programme de la formation ACES consiste en une révision du programme de la formation initiale, allégé et adapté à l'activité du client.

#### Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs de gerbeurs
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

#### La technologie des grues à tour

- Textes relatifs aux grues à tour
- Les différents mouvements
- Terminologie des appareils
- Les dispositifs de sécurité
- Règles de conduite en sécurité des ponts roulants

#### La formation pratique

- Opération de prise de poste
- L'élingage
- Etude des forces
- Appareils de levage
- Méthodes de travail
- Prise et dépose d'une charge
- Les manœuvres
- Les gestes de commandements
- Opérations de fin de poste

### Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.487 de la Cnam et organisées en "test ACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié ACES®).
- Ce texte précise que le test ACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du ACES®

### Durée conseillée

1 journée soit 7h de théorie +  
2 journée soit 14h de pratique  
par catégorie

### Public

Toute personne devant conduire une grue à tour Pour 2 personnes initiés à la conduite des grues.

### Pré requis

Être âgé de 18 ans au minimum. Être reconnu apte par la médecine du travail.

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des grues à tour, des techniques d'élingage et de manœuvres (l'entreprise doit mettre à disposition du matériel conforme).

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour. Le testeur est titulaire de ses CACES®.

L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

### Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

### Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

### Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

### Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 16/04/2024

# Conduire des grues mobiles en Sécurité

## Formations Réglementaires

CACES® Initial

### Objectifs

Être capable d'appliquer les règles de conduite en sécurité.  
Obtenir un avis favorable, après évaluation, pour l'aptitude à la conduite en sécurité et prétendre à l'autorisation de conduite interne suivant l'article R.4323-55 du code du travail.  
Se préparer au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des grues mobiles auxiliaires de chargement suivant la recommandation CNAM R490.

### Contenu du module

*Le programme de la formation ACES consiste en une révision du programme de la formation initiale, allégé et adapté à l'activité du client.*

Le conducteur et la réglementation

- Devoir et responsabilité des conducteurs
- Les accidents du travail
- Les acteurs de la prévention

La technologie des grues mobiles

- Textes relatifs aux grues mobiles
- Les équipements spécifiques
- Les dispositifs de sécurité
- Les éléments mécaniques et hydrauliques
- Les différents mouvements
- La stabilisation
- Règles de conduite en sécurité

Les règles de conduite en sécurité

- Les zones d'évolution et de circulation
- L'élingage
- La télécommande
- Communication entre les opérateurs
- Les risques liés à l'environnement
- La signalisation dans l'entreprise, les pictogrammes des produits dangereux et de manutention

La formation pratique

- Opération de prise de poste
- Notions d'équilibre d'un corps
- Catégorie et option
- Les caractéristiques de la grue
- Le poste de commande
- Limites d'utilisation
- La technologie des différents organes de la grue
- Dispositifs de sécurité
- Les équipements porte-charge
- Contrôles visuels
- Opérations de fin de poste

### Durée conseillée

1 jour soit 7h de théorie +  
1 jour soit 7h de pratique par catégorie

### Public

Personnel devant prendre en charge des opérations de conduite des grues mobiles.

### Pré requis

Etre âgé de 18 ans au minimum.  
Etre reconnu apte par la médecine du travail.

### Déroulement pédagogique

Une première partie théorique permet d'aborder les règles de conduite en sécurité et une deuxième partie est consacrée à l'utilisation des grues mobiles (l'entreprise doit mettre à disposition un matériel conforme).

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

L'intervenant est un formateur titulaire de ses CACES® et à jour.  
L'organisme de formation déploie la formation conformément aux recommandations de la CNAM.

**HAFORCAS Formation** 157 avenue Yves Farge 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

☎ 02.47.67.90.45 E-mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr) - Site Internet : [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr) (en construction)

SAS au capital de 3000 € - SIRET 793 849 688 000 15 - APE 8559 A - N° TVA intracommunautaire :FR 32 793849688

Déclaration d'activité de formation 24 37 03143 37 auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire

## Modalité d'évaluation

- Evaluation formative pendant la formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.483 de la Cnam et organisées en "test ACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié ACES®).
- Ce texte précise que le test ACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Conditions d'obtention du ACES®

## Délai d'accès

- Réduit au temps nécessaire aux différentes formalités
- Calendrier de formation mis à jour régulièrement

## Accessibilité

- En cas de situation d'handicap permanent ou temporaire du stagiaire, merci de contacter notre référent handicap

## Indicateurs

- Taux de réussite : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)
- Taux de satisfaction : voir notre site internet [www.haforcas.fr](http://www.haforcas.fr)

## Tarifs

- En INTRA ou en INTER contacter notre service commercial

MAJ le : 16/04/2024



## HAFORCAS Formation

157 avenue Yves Farge - 37700 Saint-Pierre-des-Corps

Tél. : 02 47 67 90 45 - Mail : [contact@haforcas.fr](mailto:contact@haforcas.fr)



[haforcas.fr](http://haforcas.fr)



HAFORCAS Formation



HAFORCAS Formation